

## COVOITURAGE

Depuis janvier 2023, gratification de covoiturage sur le territoire composé de Grand Lac, Grand Chambéry et Cœur de Savoie.

En utilisant l'application [BlaBlaCar Daily](#), pour tout trajet de plus de 5 km à l'intérieur du territoire :

- Offert pour le passager
- Indemnisé pour le conducteur : 0,10 € par km et par passager, jusqu'à 160€ par mois

C'est simple :

- créer un compte sur BlaBlaCar Daily
- enregistrer le trajet domicile-travail
- Saisissez vos horaires

L'application trouve un conducteur ou un passager selon le besoin.

Plus de renseignements sur le site de Grand Lac.



**Une prime de 100€ offerte par l'état pour les primo-covoitureurs.**

Conditions d'attribution de cette prime :

- 1er trajet en tant que conducteur effectué en 2023
- 9 trajets effectués dans les 3 mois suivants.
- Distance du trajet en France < 80 km
- Trajets effectués en utilisant un opérateur éligible, tel que BlaBlaCar Daily.

**Cette offre peut s'ajouter à l'aide de Grand Lac**

Plus de renseignements sur le site du Ministère Écologie Énergie Territoires

## MOBILITÉ

A partir du 1er Mars 2023, Vélodéa propose à titre expérimental la location d'un Vélo à Assistance Electrique pour une durée de 12 mois à 45€ / mois seulement !

La location annuelle est réservée aux résidents et salariés de l'agglomération de Grand Lac. L'utilisateur s'engage sur un contrat de 1 an (renouvellement tacite).

Une visite technique gratuite est obligatoire tous les 6 mois pour vous garantir un VAE en parfait état de fonctionnement au quotidien.

### BOOSTEZ

VOS DÉPLACEMENTS  
AVEC LA LOCATION  
**LOOOOONGUE  
DURÉE**

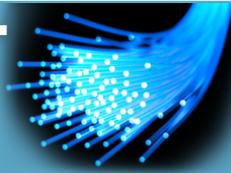
GRAND LAC  
**Vélodéa**



## Les dates à retenir :

- Si vous ne l'avez pas encore fait, contactez immédiatement la mairie pour inscrire à l'école un enfant né en 2020 ou un nouveau venu sur la commune.
- 23/05/2023 : prochaine collecte des encombrants (sur inscription préalable à Grand Lac 04 79 61 74 75 ou 04 79 35 00 51)

## DEPLOIEMENT FIBRE



Le déploiement se poursuit sur la commune. Les premières habitations ont pu être raccordées, ainsi que la mairie et les deux écoles.

**Pour rappel, vous pouvez suivre l'avancement de ce déploiement sur le site de l'acerp :**  
<https://cartefibre.arcep.fr/>

## RAPPEL AU CIVISME



### ATTENTION AUX BRUITS...

Bricolage, Jardinage, travaux : L'utilisation d'appareil ou d'outil susceptible de porter atteinte à la tranquillité de votre voisinage est réglementée.

Les jours ouvrables : 8h30 à 12h et 14h à 19h30.

Les samedis : 9h 12h et de 15h à 19h.

Les dimanches et jours fériés : 10h à 12h.

### COLLECTE DES DÉCHETS...

- Les règles fondamentales pour le dépôt des déchets :
- Éteindre le moteur et la radio au point recyclage.
- Déposer le verre dans la benne entre 7h et 22h.
- Ne rien déposer au pied des conteneurs.
- Déposer les poubelles le plus tard possible dans les conteneurs, pour limiter les odeurs.



**Ramassage des ordures ménagères : le mardi**

### BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS...

**Le brûlage de déchets verts est interdit et peut faire l'objet d'une contravention de 450€.**

Des solutions alternatives respectueuses de la qualité de l'air, individuelles ou collectives, existent : compostage, paillage, broyage, collecte en déchetterie.



Contrairement à une idée reçue, l'apport en déchetterie est en effet largement préférable à une combustion à l'air libre pour la qualité de l'air !

## NOUVELLES CONSIGNES DE TRI

**Depuis le 1er janvier 2023, le tri des déchets se simplifie sur Grand Lac ! Fini les doutes !**

Les pots de yaourt, de crème, barquettes, tubes de dentifrice, les films plastiques, emballages de charcuterie, sachets chips, blister...  
**vont désormais dans le bac jaune.**

A compter de cette date, une seule question à se poser :  
**MON DÉCHET EST-IL UN EMBALLAGE OU UN PAPIER ?**

**OUI**

je le mets dans mon bac jaune,



**NON**

je le mets dans mon bac à ordures ménagères.



**4 consignes à respecter :**



**Retrouvez toutes ces consignes dans le mémo-tri ci-joint.**

## Coordonnées et horaires d'ouverture de la mairie :

☎ 04 79 54 91 71

@ mairie.saintoffenge@orange.fr

Site web de la commune, mis à jour régulièrement : [www.mairie-saintoffenge.fr](http://www.mairie-saintoffenge.fr)

## Ouverture du secrétariat :

Lundi, mardi et jeudi de 9h à 11h. Vendredi de 9h à 11h et de 16h45 à 19h